

Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier

À la 7^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 5 juillet 2016, à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Marcel Cloutier et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Monsieur Alain Boucher

Monsieur Jacques Lafrenière

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur Serge Plante

Madame Nathalie Ayotte

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente.

PÉRIODE DE SILENCE

No-104-05-07-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert :

Adopté

PÉRIODE DE SILENCE;

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2016;
- Adoption des comptes;
- Projet réseau d'égout : suivi;
- Discussion concernant une proposition de modification à la taxation annuelle;
- Demande d'appui concernant le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117;
- Projet de fusion des municipalités d'Abitibi-Ouest;
- Dépôt des états financiers du Réseau Biblio;
- Résolution autorisant la fin d'emploi de David Langevin;
- Résolution autorisant l'embauche d'un nouvel inspecteur de voirie;
- Demande d'appui à la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Correspondance de Monsieur François Gendron, député.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Retour sur le nettoyage de bord de chemin;
- Retour sur l'arbre tombé au couvent;
- Résolution autorisant l'achat de peinture extérieure;
- Bris du réfrigérateur au centre communautaire;
- Avancement du projet de rénovation du Centre communautaire;
- Résolution autorisant l'achat de différents matériaux pour réparation mineure au bureau municipal et au garage municipal;
- Travaux du MTQ – Trafic contourné sur la rue Centrale;
- Résolution autorisant le remplacement d'un ponceau sur la rue Centrale.

HYGIÈNE DU MILIEU

- Résolution adoptant le programme de vente des lots épars de la municipalité d'Authier;
- Avis de motion concernant la collecte des ordures et des matières recyclables;
- Résolution autorisant la vidange des fosses septiques à la charge de la municipalité;
- Autorisation pour délivrer des permis d'installation septique en sol imperméable pour l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

LOISIRS

URBANISME

- Dépôt d'une correspondance du Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs;

PAROLE AU MAIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Adopté

ADMINISTRATION ET FINANCES :

No-105-05-07-16

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 juin 2016

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

Adopté

No-106-05-07-16

Adoption des comptes

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Madame Angèle Auger que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 17 657.84 \$ ainsi que les salaires pour la période de juin 2016 pour un montant de 9 408.60 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

Projet réseau d'égout : suivi

La directrice générale fait le suivi sur le Projet réseau d'égout. Au mois d'août, une présentation du devis sera autorisée.

Discussion concernant une proposition de modification à la taxation annuelle

Madame Rachel Barbe explique le mode de taxation détaillé. Les conseillers sont intéressés à détailler les taxes afin que les citoyens soient en mesure de comprendre ce qu'ils doivent payer. Madame Rachel Barbe fera des recherches à ce sujet. De plus, elle fera des recherches concernant le mode de paiement de taxes sous la forme de 3 versements. Dossier à suivre.

No-107-05-07-16

Demande d'appui concernant le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de la Ville de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est intimement liée au développement de l'industrie minière;

CONSIDÉRANT QUE la société minière québécoise Osisko a débuté en 2011 à Malartic l'extraction de l'or du gisement minier Canadian Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP est devenue propriétaire de ce gisement minier en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP projette de réaliser des travaux d'extension de la mine Canadian Malartic, notamment l'agrandissement de la fosse à ciel ouvert existante dans le secteur Barnat, et l'exploitation d'une nouvelle fosse satellite, la fosse Jeffrey;

CONSIDÉRANT QU'une telle extension de la mine actuelle permettra d'augmenter sa durée de vie de six ans;

CONSIDÉRANT QUE l'extension de la mine Canadian Malartic projetée empiètera sur une section de la route 117;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de dévier la route 117 à l'entrée Est de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2012, le MTQ a donné son Accord de principe pour le tracé proposé à la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a adopté par résolution le tracé proposé pour la déviation de la route 117;

CONSIDÉRANT QUE le tracé proposé de la déviation de la route 117 et de l'extension de la fosse projetée sont indiqués sur les plans joints à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT QUE pendant la période des travaux envisagés cela permettra de soutenir l'équivalent de 420 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE la prolongation de la phase d'exploitation de la mine permettra de générer de 1200 emplois par année pendant 6 ans (source : rapport final KPMG – avril 14 avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'exploitation minière projetés s'inscrivent en conformité avec les principes de développement durable développés par des milliers de Témiscabitiens, auxquels la Ville de Malartic adhère, lesquels principes sont consignés dans le Plan quinquennal de l'Abitibi-Témiscamingue 2015-2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a également adopté son Plan de développement durable Eco Malartic 2016-2020 à la suite d'un forum citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la société Canadian Malartic GP a à cœur de laisser un héritage durable et positif aux citoyens et citoyennes de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

IL EST PROPOSÉ par Madame Nathalie Ayotte et APPUYÉ par Monsieur Jacques Lafrenière

ET RÉSOLU

D'APPUYER le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et déviation de la route 117 à l'entrée de la Ville de Malartic dans le respect des conditions exigées par la Ville de Malartic.

Adopté

Projet de fusion des municipalités d'Abitibi-Ouest

Madame Rachel Barbe fait un suivi concernant le projet de fusion des municipalités d'Abitibi-Ouest. Les conseillers maintiennent leur position à ce sujet.

Dépôt des états financiers du Réseau Biblio

Madame Rachel Barbe dépose les états financiers du Réseau Biblio.

No-108-05-07-16

Résolution autorisant la fin d'emploi de David Langevin

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Alain Boucher d'autoriser la fin d'emploi de l'inspecteur de voirie Monsieur David Langevin.

Adopté

No-109-05-07-16

Résolution autorisant l'embauche d'un nouvel inspecteur de voirie

Il est proposé par Monsieur Alain Boucher et appuyé par Monsieur Serge Plante d'autoriser l'embauche de Monsieur Bryan Wurtz comme nouvel inspecteur de voirie.

Adopté

No-110-05-07-16

Demande d'appui à la MRC de La Vallée-de-l'Or

Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'appuyer la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2019.

Adopté

Correspondance de Monsieur François Gendron, député

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance de Monsieur François Gendron, député. Cette correspondance nous mentionne que la Municipalité d'Authier recevra une subvention de 10 000 \$ pour l'entretien de ses chemins pour l'année 2016.

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL HYGIÈNE DU MILIEU

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Retour sur le nettoyage de bord de chemin

Nous contacterons Monsieur Marcel Moreau afin qu'il aille faire un estimé concernant le nettoyage de bord de chemin qui devra être effectué dans le chemin des Pionniers.
Dossier à suivre.

Retour sur l'arbre tombé au couvent

Monsieur Jean Genesse est venu abattre l'arbre qui menaçait de tomber sur le couvent.
Tel que demandé par Monsieur Marcel Cloutier, maire.

No-111-05-07-16

Résolution autorisant l'achat de peinture extérieure

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Monsieur Alain Boucher d'autoriser un montant de 250 \$ pour l'achat de peinture extérieure pour repeindre la galerie du Centre communautaire, du bureau municipal ainsi que la fontaine.

Adopté

Bris du réfrigérateur au Centre communautaire

Nous irons enlever la grille devant le réfrigérateur et nettoyer la poussière qui s'y trouve.
Dossier à suivre.

No-112-05-07-16

Avancement du projet de rénovation du centre communautaire

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Ayotte d'autoriser le devis pour le projet de la rénovation du Centre communautaire. Le devis sera envoyé aux entreprises mentionnées par les conseillers.

Monsieur Marcel Cloutier s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi des travaux, car il est l'un des employés de l'une de ces trois compagnies.

Adopté

No-113-05-07-16

Résolution autorisant l'achat de différents matériaux pour réparation mineure au bureau municipal et au garage municipal

Il est proposé par Monsieur Jacques Lafrenière et appuyé par Monsieur Alain Boucher d'autoriser un montant de 200 \$ pour l'achat de différents matériaux pour des réparations mineures au bureau municipal et au garage municipal.

Adopté

Travaux du MTQ – Trafic contourné sur la rue Centrale

Au mois d'août, le trafic sera contourné sur la rue Centrale pour un maximum de 2 semaines afin que le MTQ puisse effectuer des travaux sur l'avenue Principale.

No-114-05-07-16

Résolution autorisant le remplacement d'un ponceau sur la rue Centrale

Il est proposé par Madame Nathalie Ayotte et appuyé Madame Angèle Auger d'autoriser le remplacement d'un ponceau sur la rue Centrale par l'entreprise Proulx et Genesse Inc, puisque les travaux doivent se faire obligatoirement au mois de juillet 2016.

Messieurs Alain Boucher et Ghislain Desaulniers s'abstiennent de tous commentaires et de toutes décisions concernant l'octroi des travaux, car ils sont des employés de ladite entreprise.

- HYGIÈNE DU MILIEU**
No-115-05-07-16 **Résolution adoptant le programme de vente des lots épars de la municipalité d'Authier**
- Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Serge Plante d'adopter le programme de vente des lots épars de la municipalité d'Authier.
- Adopté**
- Avis de motion concernant la collecte des ordures et des matières recyclables**
- Avis de motion donné par Monsieur Serge Plante concernant la collecte des ordures et des matières recyclables.
- No-116-05-07-16 **Résolution autorisant la vidange des fosses septiques à la charge de la municipalité**
- Il est proposé par Monsieur Ghislain Desaulniers et appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière d'autoriser la vidange des fosses septiques pour le bureau municipal et la halte routière, à la charge de la municipalité, pour un montant de 410 \$.
- Adopté**
- No-117-05-07-16 **Autorisation pour délivrer des permis d'installation septique en sol imperméable pour l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent appliquer le règlement Q-2, R.22 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;
- CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la Municipalité d'Authier, plusieurs secteurs ont de sols imperméables majoritairement constitués d'argile;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis 2009, la seule solution qui avait été trouvée afin de respecter le règlement était de constituer un champ de polissage sur un sol d'emprunt;
- CONSIDÉRANT QUE** jusqu'à ce jour, la Municipalité d'Authier autorisait les installations septiques en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt imperméable;
- CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1er novembre 2012, seule l'entreprise Premier Tech Aqua avec son système DpEC a développé une technologie permise en sol imperméable répondant ainsi au règlement;
- CONSIDÉRANT QU'**actuellement, seule Premier Tech Aqua vend ce système à des coûts exorbitants tant pour la construction que pour l'entretien annuel du système;
- CONSIDÉRANT QUE** ce système a été mis en place et que depuis, celui-ci connaît plusieurs problématiques;
- CONSIDÉRANT QUE** les problèmes sont tellement importants que les entrepreneurs accrédités par Premier Tech Aqua hésitent ou ne veulent plus installer ce système;
- CONSIDÉRANT QU'**en demandant aux futurs propriétaires de terrains d'installer ce système, cela risque de freiner le développement résidentiel de la Municipalité compte tenu des frais importants qu'occasionne ladite installation et des risques associés à ce système;
- CONSIDÉRANT QUE** le 6 novembre 2014, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques a tenu une rencontre à Rouyn-Noranda concernant l'application du règlement;
- CONSIDÉRANT QU'**un comité technique fut formé pour répondre aux principales problématiques de l'application du règlement;
- CONSIDÉRANT QU'**en août 2015, le ministre a affirmé que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques (MDDELCC) n'obligerait pas une municipalité à appliquer un règlement inapplicable et s'est engagé à proposer une solution au 31 mars 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** le 10 avril 2016, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques, M. David Heurtel, a annoncé la modification proposée au règlement afin d'aider les propriétaires à mettre leurs installations septiques aux normes;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées par le ministre sont l'un ou l'autre des choix suivants ;

- La mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (réservoir étanche);
- L'installation de cabinets à terreau (toilettes à compost) avec fosse de rétention pour les eaux ménagères;
- La mise en commun d'un système de déphosphatation pour deux résidences isolées existantes;
- Faciliter la mise en place de systèmes de traitement étanches qui rejettent les eaux usées dans un réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE ces solutions ne conviennent aucunement aux problèmes de notre territoire, voir celui de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE ces solutions ne sont pas nécessairement celles recommandées par le comité technique;

CONSIDÉRANT QUE ces solutions ne répondent pas aux besoins des propriétaires de résidences isolées en raison entre autres;

- Du type de sol;
- De l'éloignement entre les résidences;
- De la superficie des terrains;
- Des coûts récurrents de vidange;
- Des coûts d'installation;
- Du type d'installation de cabinet;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre a confirmé qu'une deuxième phase de solution devrait être annoncée en janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Authier n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à installer ces solutions;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est présentement en période de consultation, et ce, jusqu'au 19 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la seule solution efficace est toujours le système constitué d'un champ de polissage sur un sol d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire délivrer des permis d'installation septique tout en respectant l'esprit du règlement Q-2, R.22, sans contraindre les futurs citoyens à assumer des coûts exorbitants de construction et d'entretien, ou des systèmes qui ne répondent pas à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de continuer à chercher des solutions à la problématique des terrains récepteurs imperméables;

A ces causes, il est proposé par Madame Angèle Auger, appuyé par Monsieur Jacques Lafrenière :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

D'AUTORISER le responsable de l'urbanisme de la Municipalité d'Authier, ainsi que ses adjoints, à délivrer les permis d'installation septique en sol argileux ainsi que l'ajout et/ou le remplacement du terrain naturel situé sous le champ de polissage par un sol d'emprunt perméable, et ce, jusqu'à ce qu'un système efficace, efficient et économique soit disponible et conforme aux sols imperméables;

DE S'ENGAGER à prendre fait et causes pour le responsable de l'urbanisme et ses adjoints advenant que des poursuites judiciaires soient intentées contre eux en raison de la délivrance d'un permis d'installation septique pour lequel les normes édictées dans le règlement et moratoire sont jugées inadéquates en région;

D'INFORMER le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements Climatiques que la Municipalité d'Authier ne considère aucunement ces systèmes comme répondant aux problématiques de sols imperméables de l'Abitibi-Témiscamingue;

D'AVISER le ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel, que la Municipalité d'Authier n'a pas l'intention d'obliger ses citoyens à utiliser les nouveaux systèmes qu'il a présentés en conférence de presse le 10 avril 2016 à Val d'Or;

DE DEMANDER au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel, de poursuivre les recherches et de concevoir des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées avec les caractéristiques suivantes

- Adaptés aux particularités des sols imperméables ou très peu perméables (sol argileux) et aux rigueurs du climat de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Accessibles économiquement à tous les citoyens;
- Conçus afin d'être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2, R.22);

Que la présente résolution soit transmise à :

- Monsieur Luc Blanchette, député de Rouyn-Noranda, ministre délégué aux Mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
- Monsieur Guy Bourgeois, député d'Abitibi-Est et adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;
- Madame Edith van de Walle, directrice régionale de l'Abitibi- Témiscamingue du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques;
- Aux maires et préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

LOISIRS

URBANISME

Dépôt d'une correspondance du Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs

Madame Rachel Barbe dépose une correspondance du Ministère des Forêts, de la faune et des Parcs.

PAROLE AU MAIRE;

Le maire et la pro-mairesse n'ont pas pu être présents à la rencontre mensuelle de la MRC

PÉRIODE DE QUESTIONS;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

OHM :

- Un comité de sélection a été formé afin de choisir les nouveaux locataires.

Comité des Loisirs :

- Des réparations mineures se feront au dôme.

Comité du Patrimoine :

- Une hausse de l'achalandage en 2015 pour l'École du Rang II a été constaté;
- Un 5 à 7 a eu lieu le 27 juin dernier.

VARIA :

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Marcel Cloutier, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21 h 35 .

Marcel Cloutier, maire

Rachel Barbe, sec.-très.